



N°80 – JUNN 2018

LE PUY-SAIN-T-MARTINOIS

Journal d'information municipale.



Entretien avec Franck REYNIER

Détails en page 5

Les travaux de la déviation

Détails en page 11

Budget 2018

Détails en page 12 et 13

Associations

A partir de page 14



Edito du Maire

Edito - Etat Civil



Michel GILES,
Maire de Puy-Saint-Martin

Foot, Solidarité et Partage



Le mondial de foot vient de commencer et va se poursuivre jusqu'au 15 juillet. Les amateurs de ballon rond vont pouvoir chausser leurs pantoufles à crampons et partager un moment de convivialité lors des retransmissions organisées par le Comité des fêtes.

Cela me donne l'occasion de saluer la performance exceptionnelle de notre football-club de La Valdaine qui vient de gravir un nouvel échelon en accédant au championnat de Régional 2 (ex Honneur Régional).

Au-delà de ces résultats, il faut souligner l'exemplarité, en matière d'intercommunalité, de la démarche de ce club né de la fusion des associations de 3 villages (Charols, Cléon d'Andran, Puy-Saint-Martin). En effet, les présidents successifs ont toujours su transcender les querelles de clocher, se souciant exclusivement de l'intérêt du club et de ses membres, avec une devise : « convivialité et partage ».

De partage justement, il en est question dans ce numéro 80 de notre bulletin municipal :

-La journée citoyenne du 28 avril a permis à quelques Puy-Saint-Martinois de se retrouver pour participer à l'embellissement de notre village, sans se poser de questions.

-Les cafés citoyens se poursuivent et constituent un moment intéressant de notre démocratie locale (le prochain aura lieu en septembre).

-Le composteur collectif de Chantecaille connaît un vif succès et nous incite à envisager un second site, à l'entrée de l'aire de camping-cars.

-L'aire de co-voiturage du « Pré-Rond », au rond-point route de Cléon sera opérationnelle en fin d'année.

-Puy-Saint-Martin, à l'invitation des élus de Roynac, participera au Téléthon 2018 qui devrait se dérouler sur nos 2 communes. Les associations puy-saint-martinoises ont répondu favorablement.

-Nous avons décidé de rendre habitable l'appartement situé au-dessus de l'école de musique pour accueillir une famille de réfugiés.

L'action de la municipalité se partage, elle aussi, entre déceptions (l'annonce d'une fermeture de classe) et avancées : notre projet de rejoindre Montélimar Agglo est toujours d'actualité, les travaux de la déviation se poursuivent sous l'œil amusé des libellules, la fibre optique est annoncée pour 2019, la rénovation des appartements de l'école est en marche, ...

Je vous propose de reparler de tout cela lors de notre **réunion publique, vendredi 12 octobre à 18h30**. En attendant, profitons de l'été et partageons le bonheur de vivre en Drôme Provençale.

Le Puy-Saint-Martinois - Mars 2018

Le Puy-Saint-Martinois

Mairie de Puy-Saint-Martin
Tél: 04.75.90.16.70
www.puysaintmartin.fr
accueil@puysaintmartin.fr

Comité de rédaction :

Denis PERRIN / Nadine ADAMS
Anthony CELERIE / Nathalie
CORTE / Michel GILES
Irène MAURIN / Bernard BON /
Patrick CISTERNE / François
VILLIEN

Etat Civil

Naissances

- **AILLOUD Emilie** née le 14 mars
2018 de AILLOUD Jérôme et de
LAMBERSENS Laure au 181
chemin des Ours.

- **CHINELLI GONCALVES
MARTINS Loukha** né le 26 avril
2018 de CHINELLI Mickaël et de
GONCALVES MARTINS
Gwendoline, au 100 chemin de
Saint Jean.

Décès

- **Mme THOMAS Ginette** le 04
mai 2018

- **M. THOMAS Michel** le 26 mai
2018

Mariages

-Le 14 février 2018, **DEJOIE**

Alexandra et LECA Pascal

-Le 16 juin 2018, **ASPERO**

Violaine et LAGRANGE Olivier

Ainsi que 3 pacs.

Nouveaux Puy-Saint- Martinois

- **M. et Mme PERRINET-
MARITON Jean-Erick et Mireille**,
27 rue Fangerac.

- **Mesdames LEMAIRE Antoinette
et VANHUYNEM Léone**, 770
chemin du Pré-Rond.

- **Mme CARVALHO Isabelle**, 451
montée de Chantepedrix.

- **Mme BENOIT Virginie et M.
ROQUET Alex**, 100 chemin de
Saint Jean.

- **Mme ARNAUD-GUILLAUME
Charlène et M. GUILLAUME
Florian**, 1 rue Le Clos du Parc.

- **Mme PALMIER Fanny et M.
CHASTEL Simon**, 7 rue des Redis.

- **Mme MAGNIER-BIANCHI Anne-
Marie**, 59 chemin du Petit Pré.

Numéros utiles...

Mairie de Puy-Saint-Martin

Le Village

26 450 Puy-Saint-Martin

Tél. 04 75 90 16 70

Fax. 04 75 90 43 88

Email : accueil@puy-saintmartin.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30

Mardi et jeudi : 08 h 30 - 12 h 30

Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 16 h

SAMU 15

Pompiers 18

Police 17



Appelez le **112** pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes. Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

Un **numéro d'urgence national et gratuit**, le **114**, est opérationnel pour rendre accessible les communications avec les services de secours (SAMU, Sapeurs pompiers, police/gendarmerie) **aux personnes sourdes et malentendantes**.

Agence postale communale

04 75 01 00 72

Les horaires de votre agence postale communale :

Lu, ma, je, ve, sa de 9h à 12h, et me 15h à 19h

Levée du courrier :

Du lundi au vendredi à 12h

Samedi à 11h30

Amicale laïque Puy Saint Martin

04 75 90 28 84

Assistant(e) social(e) Crest

04 75 25 84 30

En cas de nécessité, il est impératif de prendre rendez-vous

Médiathèque Municipale

04 75 90 28 08

4 Place Chantecaille

Ouverture :

Lun, ven, samedi, de 9 à 12h

Mardi, jeudi, de 9 à 12h et de 15 à 17h

Mercredi, de 15 à 19h

Brigade de gendarmerie de Puy

04 75 90 12 62

Cabinet d'infirmiers

04 75 98 92 18

Marie-Laure Aubert et Jocelyne Vidal

7, rue du 19 mars 1962 – Puy-Saint-Martin

POUR PLUS DE N° UTILES

www.puy-saintmartin.fr

...Brèves...

Calendrier municipal :

- 1^{er} samedi du mois à 10h : conseil d'adjoints
- 2^e jeudi du mois à 18h30 : réunion des conseillers
- 4^e jeudi du mois à 18h30 : conseil municipal

Permanence adjoints

Les personnes qui souhaitent rencontrer le maire ou un adjoint le samedi matin doivent téléphoner ou adresser un e-mail au secrétariat pour demander un rendez-vous.

Permanence du CCAS :

Irène MAURIN reçoit sur rendez-vous en mairie. Appelez le secrétariat.

Conciliateur de justice :

Le conciliateur de justice reçoit le mardi après-midi à Puy-Saint-Martin, uniquement sur rendez-vous pris préalablement par téléphone au 06 64 95 70 28 aux heures ouvrables, du lundi au vendredi. Cette intervention du conciliateur est totalement gratuite.



LE CONCILIATEUR DE JUSTICE
Didier LALANNE

COUR D'APPEL DE GRENOBLE
Tribunal d'Instance de Valence

didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr

Horaire déchetterie mobile de la CCVD sur le parking du stade de football de Puy-Saint-Martin, parking situé après le point propre du stade :
Les vendredis 13 et 27 juillet, 10 et 24 août, 14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre.

Déchets acceptés : encombrants, ferraille, gros cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets verts. Pensez à prendre votre carte de déchetterie personnelle ou un justificatif de domicile afin d'établir votre demande de carte.

La CCVD a déménagé à l'Ecosite du Val de Drôme, 96 ronde des Alisiers à 26400 Eurre, 04 75 25 43 82, <http://www.valdedrome.com>.

Café citoyen

Sans tabou, ni trompette

Une trentaine de personnes ont participé au **café citoyen** du 24 mars sur **l'aménagement des artères principales du village** suite à la mise en service de la déviation avec la projection d'un diaporama décrivant la vision de l'ensemble du projet, les étapes du projet, le partenariat du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), l'intégration des Puy-Saint-Martinois, les rues concernées par les aménagements, les contraintes techniques et financières...

Une belle discussion animée autour des points suivants : mise en place d'une circulation différente dans la Grande Rue ; sécurité des piétons ; convivialité ; place du Monument aux Morts, Champ de Mars ; stationnement des véhicules ; embellissement du village ; participation au groupe de travail sur le projet d'aménagement.

Le prochain café citoyen aura lieu en septembre, la date restant à définir.



Nouveaux commerçants à Puy-Saint-Martin



Pizzeria Pierre à Feu, avec le sourire et la bonne humeur de Pierre au four à bois et d'Aurélie au service.

Ne dites plus « Pizzeria de l'Ogre », mais Pizzeria « Pierre à Feu ». Allez-y, dégustez ou emportez les pizzas base tomate et les pizzas base crème fraîche. Tout est fait maison au maximum et vous ne serez pas déçus. La terrasse et l'intérieur ont subi un magnifique relooking en profondeur.

Et suivez-les sur Facebook « Pizzeria Pierre A FEU ».

Horaire : tous les jours, midi et soir, sauf mardi soir et mercredi.

Contact : 04 75 46 38 60

Créations textiles et atelier retouches

Depuis le 1^{er} mai, Christelle Lamande, « L'Embobineuse », se déplace avec une caravane atelier de couture afin de vendre des créations en accessoires et vêtements (homme et femme). Elle propose également tous types de travaux couture, rideaux, vêtements sur mesure...

Pour la saison d'été, elle sera présente au marché estival de Puy-Saint-Martin (lundi de 18h à 20h) avec ses créations et sa machine à coudre, ainsi qu'aux marchés de Saoû (samedi matin) et de Grignan (mardi matin).

Contact : 06 21 98 64 91



Entretien avec Franck REYNIER

Le 2 mai dernier, Denis PERRIN et Michel GILES ont rencontré Franck REYNIER, Président de Montélimar Agglomération, pour évoquer le projet d'adhésion de Puy-Saint-Martin.

M. le Président, vous nous avez informés, en décembre 2015, de votre accord pour accueillir Puy-Saint-Martin au sein de Montélimar AGGLOMERATION en 2020, lors du renouvellement des conseillers communautaires. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Franck REYNIER : La décision de vous accueillir en 2020 a été prise, sur ma proposition, par le bureau de l'AGGLO, en novembre 2015. Vous savez que j'ai toujours été favorable au rattachement de Puy-Saint-Martin à notre communauté d'agglomération pour des raisons évidentes de cohérence de territoire. Si nous voulons en effet que nos concitoyens parviennent à s'identifier à une collectivité intercommunale, celle-ci doit correspondre à leur bassin de vie. C'est d'ailleurs les arguments qu'avaient utilisés les vice-présidents de l'AGGLO pour soutenir le rattachement de Puy-Saint-Martin devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) en 2011.

L'AGGLO et la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) ont entrepris chacune, comme la loi les y oblige, la réalisation de leur Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ne pensez-vous pas que ces nouveaux documents de planification rendent plus compliqués le transfert de Puy-Saint-Martin ?

Franck REYNIER : Ces travaux viennent juste de débuter et vont durer plusieurs années. Ils ne seront vraisemblablement pas terminés en 2020, au moment prévu pour ce transfert. L'intégration de Puy-Saint-Martin dans ces schémas devrait donc pouvoir se faire.

En 2011, la principale raison de l'échec de l'intégration de Puy-Saint-Martin à l'AGGLO a été semble-t-il l'impossibilité d'un accord sur les conditions financières du transfert. Cela risque-t-il de se reproduire en 2020 ?

Franck REYNIER : C'est effectivement un point sensible. Il conviendra d'engager des négociations avec la CCVD.

Dans votre courrier de décembre 2015, vous proposiez d'associer Puy-Saint-Martin à la préparation du prochain projet de territoire de l'AGGLO.

Franck REYNIER : Effectivement, un an avant la fin de notre mandat, soit à partir de mars 2019, nous commencerons à travailler sur le projet de territoire 2020-2026, en concertation avec les élus de Puy-Saint-Martin.



REUNION PUBLIQUE

La municipalité vous invite à une
Réunion publique d'information et d'échanges
Vendredi 12 octobre à 18h30
à la salle des fêtes.

•ADN Ardèche Drôme Numérique : la fibre pour tous ! les dernières infos !

Pour faire fonctionner le réseau optique, plus de 200 locaux techniques doivent être construits. Pour Puy-Saint-Martin, le local (multi SRO) sera implanté sur une parcelle communale en face de la rue Jules Ferry. Les travaux sont prévus pour l'automne 2018. Ce local technique sera dépendant du local implanté sur la commune de Charols (NRO). En même temps, la commune doit mettre à jour son plan d'adressage postal (validation des numéros et noms de rues).

Dernièrement, une entreprise (missionnée par ADN pour les études de faisabilité) a contrôlé les infrastructures existantes pour vérifier que la place disponible dans les fourreaux est suffisante et vérifier l'état de tous les poteaux pour le déploiement en aérien. Ces relevés effectués et vérifiés, commence la phase études d'une durée de 6 à 9 mois. La phase études est essentielle pour optimiser les tracés et disposer d'une parfaite connaissance du futur réseau fibre. Les travaux de déploiement sur le terrain sont prévus pour le 1^{er} semestre 2019. Une prise FTTH (Fiber To The Home) est prévue pour chaque utilisateur final (également appelée SUF). Cela peut être un logement, un local à usage professionnel, un bâtiment public, un équipement (panneaux lumineux, borne de recharge électrique, caméras vidéo de protection, etc.). Une fois les boîtiers installés, chaque utilisateur final pourra souscrire un abonnement auprès d'un opérateur ou fournisseur d'accès internet de leur choix.

Plus d'infos : www.ardechedromenumerique.fr; rubriques : documents et marchés publics.



ECLAIRAGE PUBLIC



Depuis le 1^{er} janvier 2018, notre commune a confié la compétence éclairage public à Energie SDED, ce qui ne retire pas pour autant à la commune un droit de regard sur ce qui se fait sur son territoire : le Maire reste en effet décideur, et sur les conseils avisés des services d'Energie SDED, les élus gardent la main sur le choix des équipements (design, budget, etc.) et bien sûr, la commune reste propriétaire des installations qui sont transférées à Energie SDED.

Depuis de nombreuses années, c'est l'entreprise SPIE de Montélimar qui avait le contrat de maintenance de notre parc EP pour un montant de 26,40 euros par points lumineux au nombre de 130 dans notre commune. Pour ce qui est de l'investissement, depuis le 1^{er} janvier 2017, le SDED n'allouait plus de subventions aux communes n'ayant pas fait le transfert de compétences.

Dans le cadre du transfert, le montant concernant la maintenance sera de 25,50 euros par points lumineux y compris les installations de terrains de sport ce qui est nouveau et positif pour notre commune.

Energie SDED va élaborer une cartographie rendue obligatoire des réseaux et instruira les déclarations de travaux. L'investissement, qui comprend la rénovation, la mise aux normes, les extensions, sera pris en charge à 40 % du montant HT avec possibilité d'étaler sur plusieurs années le montant de la part communale.

Un audit du patrimoine est en cours ainsi que l'élaboration d'un Système d'Information Géographique (SIG) et d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

C'est la société SBTP qui a été désignée par Energie SDED pour la maintenance de notre réseau en remplacement de la société SPIE que nous pouvons remercier pour la qualité de ses prestations pendant toutes ces années.

Le samedi 28 avril s'est déroulée une nouvelle journée citoyenne.

Si le beau temps a été de la partie, bien peu de citoyens ont participé : une vingtaine !

Néanmoins, la bonne humeur et le courage étaient de la partie et de l'ouvrage a été abattu : diverses actions de désherbage et nettoyage de lieux difficiles d'accès, dégagement du cabanon Saint-Jean, peinture de propreté des murs tagués...

Le but de ces journées n'est certainement pas tant de transformer le village ou de réaliser en une matinée ce qui n'a pas pu être fait au fil des jours, mais bien plutôt que les habitants du village se retrouve à œuvrer ensemble à son embellissement dans un moment de convivialité. La rencontre entre villageois, l'échange dans l'action sont, au moins, aussi importants que les réalisations. Participer, c'est montrer que nous aimons notre village, que nous sommes soucieux du bien-vivre ensemble, que tous, sans doute, nous souhaitons voir y exister.

Il est vrai que la faible participation citoyenne alimente la réflexion sur le sujet de la pertinence de l'existence de cette journée et donc de son maintien.

Des pistes pour améliorer son attractivité ont été évoquées : présenter à l'avance les chantiers envisagés, éviter les chantiers qui pourraient être considérés comme relevant de la compétence du service technique... Si des suggestions citoyennes nous reviennent desdits citoyens nous en serions fort contents, vous pouvez nous les faire connaître par le biais des délégués de quartiers et par la boîte à idée à la mairie.

Plan de surveillance et de lutte régional du frelon asiatique

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire), en partenariat avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

-**Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

-**Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ? Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement : **FREDON 26**: 04 75 55 37 89 / alexandre.gauthier@fredon26.fr



AIRE DE COMPOSTAGE

Fort de son succès devant la « maison des lettres », la mairie envisage l'installation d'un 2^e site de compostage collectif sur la commune.

Ce site sera Place du Champ de Mars entre l'accueil des camping-caristes et les terrains de pétanque. Il permettra de desservir la partie Est du village. L'installation est prévue très prochainement...



Si vous êtes intéressé(e)s par la démarche et que vous souhaitez donner un peu de votre temps pour vous impliquer sur ce futur site n'hésitez pas à contacter Julien Soulié: 06.87.10.50.43 ou julien@compost-territoire.org. De même, si vous utilisez le site de la « maison des lettres » et que vous souhaitez vous impliquer plus activement, contactez Julien Soulié.

SOLIDARITE



La commune de Puy-Saint-Martin s'apprête à accueillir une famille en cours de démarches administratives pour régulariser sa situation sur le sol français donc sans solution de logement. Elle arrivera le 30 juin sur notre commune. Les membres du CCAS s'engagent dans cette action et mettent actuellement tout en œuvre pour un accueil dans de bonnes conditions. Cette famille logera dans un modeste appartement de la commune qui se situe au-dessus de l'école et qui faisait auparavant office d'école de musique.

Les travaux de remise en état sont terminés. Le CCAS s'est chargé de meubler et de rendre cette habitation confortable.

Nous faisons appel à la solidarité des Puy-Saint-Martinois concernant des dons en nature ou en espèces pour aider cette famille de 3 personnes n'ayant droit à aucun revenu de solidarité de la part de l'Etat français pour le moment.

Contact : Irène MAURIN 06 73 42 61 07

CCVD petite enfance

Le **relais assistante maternelle** a pour mission de créer un environnement favorable à l'accueil des enfants de 0 à 6 ans au sein de locaux adaptés. C'est une interface entre **parents** et **assistantes maternelles** permettant aux uns et aux autres de s'informer et de se rencontrer.

Le relais assistante maternelle organise pour les enfants :

- des activités d'éveil qui sont des temps de socialisation ;
- des rencontres en dehors de la maison de l'assistante autour de jeux libres ;
- des activités diverses telles que : parcours de motricité, éveil musical, activités manuelles (peinture, manipulation de matières, etc.).

Contact – Caroline TRACHEZ, 04 75 25 97 27, petiteenfance@val-de-drome.com

Fulgurance saison 2, du 1 au 13 juillet 2018



La CCVD (Communauté de communes du Val de Drôme) et la Gare à Coulisses présentent des spectacles vivants dans les communes du Val de Drôme. Pour la première fois, Puy-Saint-Martin fera partie des 6 communes en liste pour la tournée 2018 (Livron, Chabrillan, Montoisson, Mirmande, Suze, Puy-Saint-Martin).

La CCVD a lancé l'idée d'une programmation concertée dans les villages du territoire qui le souhaitent.

Alors, venez fêter le prélude de l'été et profiter de la douceur des débuts de soirées. Sortez en famille en assistant à un spectacle de « cirque au village ». Vous serez accueillis dès 17h30 au « Village forain » (restauration rapide et buvette). Le spectacle aura lieu au parc Adèle Clément (face à la mairie) et déboutera à **18h30 le vendredi 6 juillet 2018**. En 1^e partie, la compagnie Lise Cazazza présentera un spectacle de « déambulation Danse » et en 2^e partie, la compagnie Freikopf présentera un spectacle d'acrobaties aériennes et musique : « La chambre émerveillée ».

Vie Municipale

Ecole de musique André Borne 2018

Le 23 juin, l'école de musique a donné son spectacle de fin d'année. Il clôt une année riche de moments forts : Damien Delpiroux a animé un atelier en résidence à l'école qui a donné, le 25 mai, un concert d'une excellente qualité sur le kiosque du parc ; un groupe d'élèves d'Isabelle Pavageau s'est fortement impliqué dans le projet de comédie musicale du collège de Cléon d'Andran et s'est illustré par la création de chanson, bravo aux élèves et à leurs professeurs...

L'année prochaine sera fertile en nouveautés : l'école souhaite accueillir deux nouveaux professeurs et élargir ainsi la palette des enseignements dispensés.

Anne Montagard, particulièrement formée à cette discipline, enseignera l'éveil musical le mercredi matin. Par ailleurs, elle proposera également des cours de clarinette.

Damien Peyremorte permettra à l'école de musique d'étendre son activité à la danse traditionnelle (danse du monde). Il enseignera aux amateurs la pratique de l'accordéon diatonique.

Bienvenue à eux, nous espérons que de nombreux amateurs seront au rendez-vous et que ces enseignements pourront être ouverts.

Après l'après-midi « **portes ouvertes** » organisée le 16 juin, il y en aura une organisée le **8 septembre, de 15h à 18h** : bonnes occasions pour rencontrer les professeurs et s'inscrire. Sinon, comme d'habitude, à partir de juillet, il sera possible de s'inscrire sur le site de la mairie ou directement à la mairie.

Nous rappelons que, pour les familles dont les revenus sont insuffisants pour qu'ils puissent assumer le coût d'un cours, il leur est possible de postuler pour recevoir une aide. Pour cela, il faut prendre contact avec Irène Maurin (coordonnées à la mairie).



•Rénovation des appartements de l'école

La commission communale d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai 2018 et a retenu les offres suivantes :

Lot 1	Démolition, gros œuvre	LES 3 BECS Puy-Saint-Martin	17.300 €
Lot 2	Menuiseries extérieures bois, volets roulants	SAS GROSJEAN Valréas	15.767 €
Lot 3	Doublage, cloisons, faux plafond, menuiseries intérieures	CMEPP Montélimar	32.000 €
Lot 4	Plomberie, sanitaires	BUEY CLIMATIQUE Montélimar	12.000 €
Lot 5	Electricité, courants faibles, VMC, chauffage	JP ELEC Puy-Saint-Martin	19.166 €
Lot 6	Carrelage, faïences	DAVID CARRELAGE Le Teil	6.300 €

Les travaux commenceront le 9 juillet.

Médiathèque Municipale

L'été sera chaud!

Nous vous attendons pour une immersion dans les outils numériques ; la médiathèque propose sur place des activités avec une console PS4 et un casque à réalité virtuelle.

Et puis, quoi de mieux que la lecture d'un bon livre à l'ombre d'un arbre aux heures chaudes!

Vendredi 27 juillet à 20h30, la Chorale Delta dirigée par Coline Serreau se produira à l'église de Puy-Saint-Martin. Venez nombreux, c'est toujours un très bon moment.

Au mois de septembre, à noter dans vos agendas, nous accueillons les Cafés Littéraires le jeudi 13 septembre à la « maison des lettres » à 20h30.

L'équipe de la Médiathèque vous souhaite un bon été.



Les travaux de la déviation...

Pourquoi des drains verticaux dans la plaine ?

Concernant la section de la plaine, les sols situés sous le tracé sont composés de matériaux limoneux-sablo-argileux sur environ 11 m d'épaisseur, avec des teneurs en eau élevées augmentant avec la profondeur. Au-delà de cette profondeur se trouvent des roches marneuses plus ou moins fracturées.

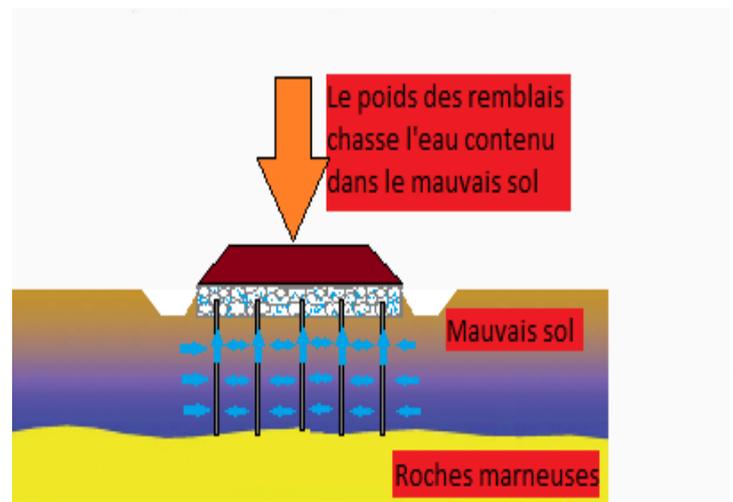
Ces onze mètres de mauvais sols ne peuvent pas supporter le poids de la nouvelle route et son trafic sans entraîner des tassements du sol. Selon les études géotechniques et les différentes méthodes d'essais (pressiométrique et œdométrique), ces tassements pourraient atteindre 27 cm avec une durée de consolidation de 12 ans, ce qui n'est pas acceptable. Il est donc nécessaire d'accélérer les tassements et d'atteindre un taux de consolidation satisfaisant avant la mise en œuvre de la couche de roulement. Il ne s'agit pas d'empêcher le tassement, mais de l'accélérer puis le stabiliser. C'est pourquoi un maillage de drains verticaux a été réalisé au travers de la base drainante déjà réalisée et de la couche limono-sablo-argileuse (soit 10 à 11 mètres de hauteur).

Cette technique, employée dans les zones côtières et marécageuses, permet de faciliter le déplacement de l'eau dans le mauvais sol et accélère en conséquence le tassement.

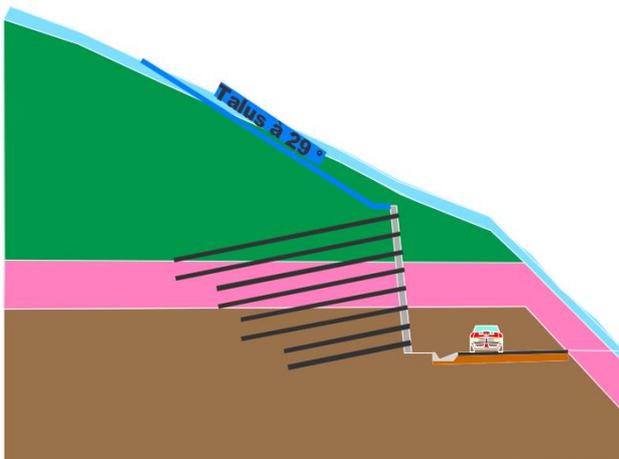
Une pelleteuse de 50 tonnes avec un bras spécial a enfoncé verticalement près de 2000 drains plats de 10 cm dans les onze mètres de mauvais sol.

Sous l'effet du poids du sol et des remblais, l'eau contenue dans le matériau compressible trouve des chemins plus rapides par les drains et s'évacue dans le massif drainant permettant le réagencement des matériaux fins et donc le tassement.

Cette technique permet de ramener la durée de stabilisation du tassement de 12 ans à 5 à 6 mois. Cette durée reste compatible avec la planification de l'aménagement. Une mise en service de la déviation pour fin 2018 est toujours envisageable.



Pourquoi une paroi clouée ?



Le raccordement de la route de Crest, au giratoire de la route de Manas dans la plaine, nécessite une pente moyenne de près de 7 %, avec pour conséquence de grands volumes de déblais dans le coteau de la Pigne et des talus de grandes hauteurs.

Compte tenu de la structure géologique de la colline (colluvions, mélange de sable, d'argile et de limons sur un mètre d'épaisseur, roches gréseuses sur vingt mètres d'épaisseur, roches marneuses abîmées sur quatre mètres d'épaisseur, roches calcaires très compactes au-dessous), l'étude géotechnique préconise une pente de 29 degrés pour assurer la stabilité des talus.

Compte tenu de l'impact de ces talus à 29 degrés, le Département de la Drôme a porté son choix sur une solution plus économique et surtout plus respectueuse pour l'environnement. Il a été décidé de réaliser une paroi clouée de 10 mètres de haut, permettant de raidir le talus : des « clous » (énormes fers à béton d'une quinzaine de mètres et de 4 cm de diamètre) reliés à un voile de béton projeté en façade.

Cette solution permet de diminuer le volume des déblais de près de 280 % et limite l'emprise foncière des espaces boisés du coteau et l'impact environnemental. Cette paroi sera végétalisée, par le bas et par le haut.



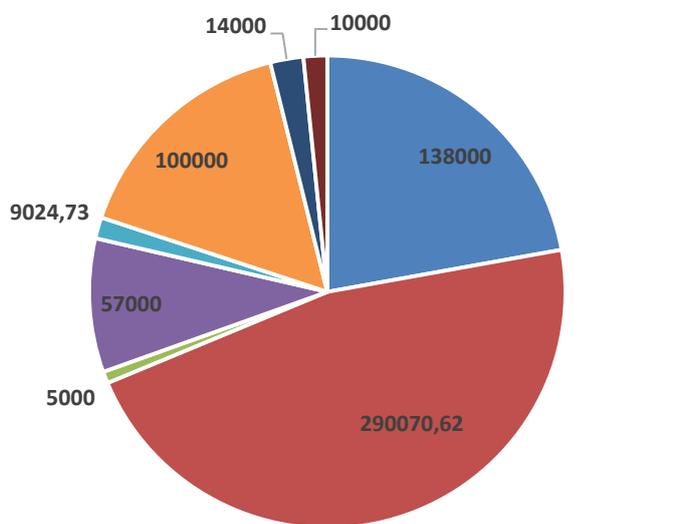
1-BUDGET PRINCIPAL 2018

La situation financière de la commune est moins fragile cette année avec un endettement qui se réduit suite à la renégociation de cinq prêts avec la Caisse d'épargne.

Pour la partie Fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 623 095,35 euros

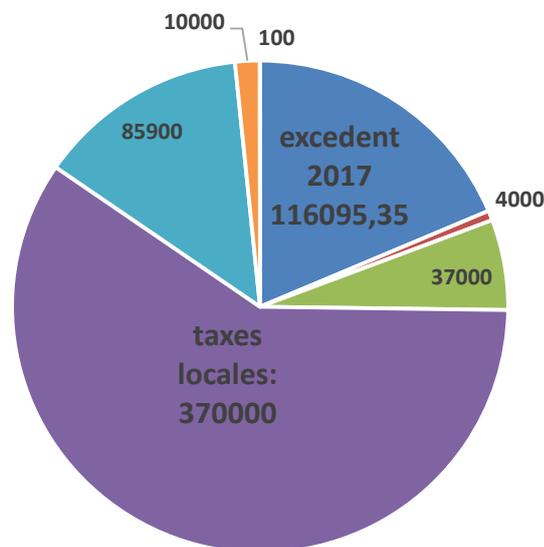
- Le montant des charges à caractère général est de 138 000 euros, les postes les plus importants étant les dépenses d'entretien, d'énergie et de combustible, d'assurance, de fournitures, de téléphonie, etc.
- Le montant des charges de personnel représente environ 47% des dépenses globales avec un montant de 290 000 euros.
- Notre contribution pour le Service Départemental Incendie et de Secours est de 15 000 euros et le remboursement de la part intérêts des emprunts est de 14 000 euros.
- Les indemnités des élus sont de 21 000 euros et le montant global des subventions aux associations est cette année de 18 000 euros (16 000 en 2017).
- Le montant transféré en Investissement (autofinancement) est de 57 000 euros.
- En recette, nous avons l'excédent 2017 à hauteur de 116 000 euros.
- Quasiment 60 % de nos recettes de fonctionnement proviennent des taxes foncières et d'habitation avec une prévision de 370 000 euros.
- Les dotations de l'état et autres participations s'élèvent à 86 000 euros.

Dépenses en Fonctionnement : 623 095 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Virement à la sect° d'investis.
- Opérations d'ordre entre section
- Autres charges gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

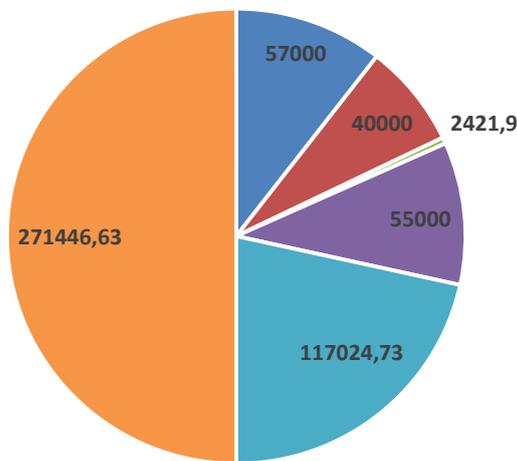
Recettes en Fonctionnement : 623 095€



Pour la partie Investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 271 446,63 euros

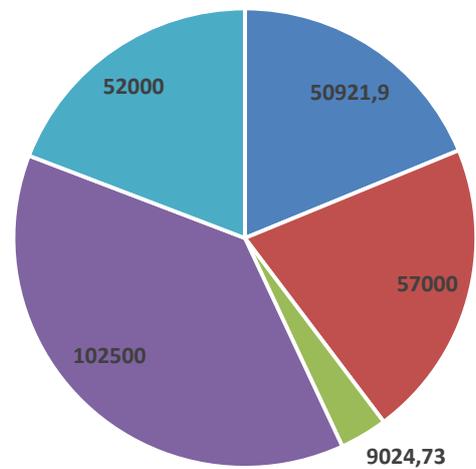
- En dépenses, le remboursement du capital des emprunts est de 57 000 euros.
- Les études pour la mise en valeur du Chastelas et de la traversée du village se montent à 31 000 euros.
- Divers investissements sont prévus cette année : travaux de voirie, aire de covoiturage, jeux d'enfants au parc, cabanon Saint Jean, le tout pour un montant de 45 000 euros.
- La réhabilitation de deux appartements au-dessus de l'école sera d'environ 135 000 euros.
- En recette, l'autofinancement comme vu ci-dessus est de 57 000 euros et l'excédent 2017 en investissement de 51 000 euros. L'excédent 2017 en investissement est dû à la vente de la poste.
- La part d'excédent 2017 en fonctionnement allouée à l'investissement se monte à 65 000 euros.
- Le montant des dotations, Fonds divers et des subventions s'élève à quasiment 100 000 euros.
- A noter qu'il ne sera pas fait d'emprunt pour équilibrer ce budget.

Dépenses en Invest. : 271 446€



- Remboursement d'emprunts
- Immobilisations incorporelles
- Subventions d'équipement versées
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- DEPENSES

Recettes en Invest. : 271 446€



- Solde d'exécution d'inv. reporté
- Virement de la section de fonct.
- Opérations d'ordre entre section
- Dotations Fonds divers Réserves
- Subventions d'investissement

La **balade naturaliste commentée** sur la colline de Chevière le 21 mai a réuni une trentaine de passionnés par l'observation de la flore, l'écoute du chant des oiseaux et la découverte de cet endroit peu connu de certains participants.



Notre **marché local** « Les cabas du soleil de Puy-Saint-Martin » se tiendra sur la place du Champ de Mars, de 18h à 20h, chaque lundi du 25 juin au lundi 27 août inclus. Rendez-vous sur notre page *Facebook* PSM Initiatives pour connaître le programme des animations !

En extérieur (ou à la salle des fêtes, si la météo est défavorable), le **cinéma d'été** vous conviera à des séances nocturnes : les jeudis 5 juillet à 21h45 « La ch'tite famille » et 2 août à 21h45 « Le doudou ».

Quant à notre traditionnelle **balade nocturne animée**, c'est le jeudi 9 août à 20h30 qu'elle démarrera du lavoir (ou à la salle des fêtes, si la météo est défavorable). A l'affiche cette année, deux pièces de Molière par Mirandole & Cie, dans le style « Comedia dell'Arte » (y compris chansons et « costumes d'époque »). Première partie : « Un Médecin malgré lui » (version courte) en déambulation dans les rues du vieux village et la participation de Nathalie Groeneweg, accordéon diatonique, en accompagnement. Seconde partie « Les Précieuses ridicules » sur le kiosque du parc Adèle Clément (en face de la salle des fêtes).



Toutes ces animations sont gratuites, hors bar éventuel.

Renseignements: noel.psm@orange.fr ; tél. 06 42 06 61 48

Le CHŒUR ODYSSEE bientôt en concert : « Monteverdi : Orfeo imaginaire... »

29 juin : Allex, sanctuaire Saint Joseph, 20h30

1^{er} juillet : Léoncel, abbatale, 16h

22 septembre : Valence, église Notre Dame, 20h30

23 septembre : cathédrale de Die, 17h30

+ INFOS : 06 28 29 54 30 ; <https://choeuropysee.wordpress.com/>

Spectacle choral et instrumental mis en scène sur le thème mythologique d'Orphée (alternant chœurs accompagnés ou a capella / solos, duos et trios chantés / ritournelles instrumentales), avec 36 choristes et 6 musiciens. (violons baroques, flûtes à bec, viole de gambe, harpe triple et orgue) : déchiré par la mort d'Eurydice, le héros se tourne vers les muses, puis vers le ciel. Extraits des 2 premiers actes de « l'Orfeo » (1607) / Les « larmes de l'amant sur la tombe de l'aimée » chœur a capella (Sestina, 1610) / Extraits des « Vêpres de la Vierge » (1610).

COMITE DES FETES



Après le succès du loto le 18 mars, l'équipe poursuit sur sa lancée, avec :

- le **repas dansant** le **13 juillet**, à la salle des fêtes, avec DJ ; repas cuisiné par un traiteur (réservation auprès de Michou 06 80 48 47 94 et Mado 06 10 49 12 27) ; la **soirée dansante** après le repas est ouverte à tous
- la finale du **mondial de foot** le dimanche **15 juillet**, sur grand écran à la salle des fêtes, avec buvette et maquillage des enfants ;
- la **vogue** les **1 et 2 septembre**, avec fête foraine, grand bal, pétanque, buvette ; repas cuisiné par un traiteur (réservation auprès de Mado 06 10 49 12 27)

Venez nombreux partager ces moments de convivialité

Informations complémentaires par banderole, affiches et flyers dans les boîtes aux lettres

Vie Associative

Archives et Patrimoine

A noter sur vos agendas !

« **ARCHIVES et PATRIMOINE** » vous propose :

Les 22 et 23 septembre, à la salle des fêtes, une rétrospective sur les métiers à Puy-Saint-Martin du 17^e siècle à nos jours

- Exposition des outils de ces anciens métiers, cardeur, fileur, cordonnier, meunier...
- Illustration avec photos d'époque : Reconnaitrez-vous les lieux, les personnages ?



Exposition ouverte de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h, le 22 à 16 h, **présentation détaillée du commerce, de l'artisanat et des professions libérales à travers ces siècles.**

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Les associations d'anciens combattants de Puy-Saint-Martin et de Roynac ont fusionné officiellement en ce début d'année. L'« Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Roynac Puy-Saint-Martin » accueille également les membres sympathisants des deux communes et des communes extérieures.

L'un des buts principaux de l'association est de perpétuer le devoir de mémoire. Les cérémonies de commémoration des déportés (dernier dimanche d'avril) et du 11 novembre se dérouleront à Roynac, la commémoration du 8 mai à Puy-Saint-Martin.

Puy-Saint-Martin recherche un porte-drapeau. Cette fonction peut-être temporaire ou officielle. C'est une fonction honorifique accessible à tous, sous réserve d'honorabilité, sans qu'il soit nécessaire d'être ancien combattant, le drapeau étant le symbole de la nation. Le secrétaire d'état encourage les jeunes à assumer cette fonction. L'unique contrainte est de porter lors des cérémonies une tenue correcte.

Contact Gérard LOUIS, 07 86 04 17 43

Programme estival du CONVIVIALE PETANQUE PUY-SAINT-MARTIN



La troisième édition des concours à la mêlée a recommencé depuis peu. Ils se déroulent sur la place du Champs de Mars tous les jeudis soir à 19h. Ces concours en 3 parties sont ouverts à tous, femmes, enfants, hommes, joueurs débutants ou confirmés, locaux ou touristes, le but étant de faire se rencontrer toutes ces populations autour d'une partie de pétanque conviviale.

10 dates seront proposées cette année au bout desquelles les joueurs ayant marqué le plus de points se verront qualifiés pour une Finale qui se tiendra le 6 septembre au même endroit.

Voici les dates: 7 juin, 14 juin, 21 juin, 28 juin, 5 juillet, 19 juillet, 26 juillet, 2 août, 9 août, 16 août

Le club proposera aussi durant l'été 6 concours primés, ils seront répartis de la manière suivante :

14 juillet matin	Tête à tête à l'Auberge 80€
14 juillet après-midi	Traditionnel 6 boules à 1, 2 ou 3 personnes à l'Auberge 200€
31 août soir	Doublettes montées au Champs de Mars 200€
1 ^{er} septembre matin	Tête à tête à la pizzeria 80€
1 ^{er} septembre après-midi	Triplettes montées au Champs de Mars 300€
2 septembre après-midi	Doublettes montées à la pizzeria 200€

Ouvert à TOUTES et à TOUS, venez nombreux!!!

Contact : Christophe CORNILLE 06 79 42 96 95

TILP

Beau samedi pour l'occitan

Le Théâtre Intercommunal de La Pinha qui a organisé son spectacle occitan avec le Reviscol Montelenc et Calm'art, avec le concours de La Gambille pour le bal folk, a bénéficié d'un beau dernier samedi de mai. De « la mazurka soto li pin » de Charloun Rieu, version Puy, accompagnée par Gérard Malburet à « l'Immortala » revisitée par Jean-Bernard Plantevin chantée avec le public qui aurait pu être plus nombreux, c'est un programme varié aux couleurs occitanes qui a été apprécié : « Lo chi Labrit » chanson dieulefitoise, « Lei bralhas novos a l'ora d'estiu » création du TILP, « Paure Lioubé » d'après « lo 99 » de Gatién Almoríc, « la sopa » de Jean-Bernard Plantevin, « Entorn dau pot » par lo Reviscol. Avec la case n° 21, Odette Besson a gagné la cassetta drômoise essentiellement constituée grâce aux généreux donateurs dont on trouvait les logos au verso des programmes. Tous les numéros « en 1 » étaient récompensés par « meis obras » de René Girard et l'almanach du Reviscol. Et l'on a pu acheter livres et CD avec la valisette de I.I.E.O Drôme, vendus par sa trésorière Isabelle Méjean.

Merci à Patrick Cisterne qui a représenté la municipalité que le TILP remercie pour la mise à disposition des locaux et les subventions accordées.

